



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Un défibrillateur au restaurant du Pré Aux Moines

Défibrillateur



COSSONAY «Si un jour, vous êtes témoin d'une personne victime d'un malaise avec perte de connaissance, téléphonez immédiatement au 144. En cas d'arrêt cardiaque, on vous donnera des instructions téléphoniques nécessaires au massage cardiaque. On pourra vous indiquer également où se trouve le défibrillateur le plus proche, afin d'envoyer quelqu'un le chercher. De plus, on restera en contact avec vous jusqu'à l'arrivée de l'ambulance», explique Nicole Baudet, Municipale.

Dans ce sens, la fondation Premiers Répondants (fondation-first-responders.ch/fr/annoncer-un-aed) recense depuis deux ans les différents défibrillateurs disponibles sur les communes vaudoises.

Un défibrillateur et des cours

Lorsqu'un arrêt cardiaque est identifié par le régulateur de la centrale 144, il alarmera, en même temps que les secours professionnels, le réseau de Premiers Répondants (First Responders). Tout Premier Répondant se trouvant à proximité peut alors intervenir sur place avant l'arrivée de l'ambulance. Leur action consiste à pratiquer la réanimation cardiopulmonaire et la défibrillation dès que possible.

Au printemps 2019, la Municipalité a fait installer un appareil au restaurant du Pré Aux Moines. «En effet, c'est là que transitent beaucoup de personnes: au restaurant lui-même, au théâtre, dans les salles de gym, à l'Espace Landry et à la CossArena», poursuit Nicole Baudet qui a initié, en faveur de la population intéressée, une information sur ce thème. Cette séance aura lieu le **mardi 31 mars 2020 à 19h00 au réfectoire de CossArena.**



Une inscription est nécessaire auprès du Greffe municipal par téléphone au **021 863.22.00** (interne 2) ou par courriel à l'adresse: secretariat@cossonay.ch.

Quant à la programmation des formations dispensées pour la population, elle sera communiquée lors de la séance d'information, puis par une annonce spécifique et enfin sur le site internet communal (www.cossonay.ch). D'ailleurs, au sein de la Commune, plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont été déjà formé(e)s à l'utilisation du défibrillateur.

Former le grand public

Daniel Lopez-Brouze, Directeur du centre de formation «Emergency Training Center» basé à Cugy (www.emergencytraining.ch) et vice-président de la faculté BLS du Conseil Suisse de Réanimation (SRC), explique: «La formation à la réanimation cardiopulmonaire de base et à la défibrillation (BLS-AED) est accessible pour tous, et ceci dès l'âge de 10 ans. En Suisse, deux tiers des arrêts cardiaques surviennent à domicile et, pour augmenter les chances de survie, nous

avons besoin de former le grand public aux gestes qui sauvent et ceci dès le plus jeune âge.»

Il est à noter aussi que d'autres défibrillateurs se trouvent sur le territoire de la Commune: à la Migros, au centre du TCS et au New Athletic Fitness. D'autre part, les voitures de la Gendarmerie en sont également dotées.

Le défibrillateur DEA

Le défibrillateur externe automatique ou semi-automatique (DEA) est un appareil portatif fonctionnant au moyen d'une batterie. Il contient deux électrodes à placer sur le thorax de la victime dans le but d'analyser le rythme cardiaque et de délivrer un choc électrique si nécessaire.

Dès sa mise en marche, le DEA donnera des instructions vocales claires à l'utilisateur. L'analyse est entièrement automatique, ce qui facilite son utilisation et évite à l'opérateur toute prise de décision. Si le DEA détecte un rythme cardiaque nécessitant un choc électrique (par exemple une fibrillation ventriculaire), il proposera ce dernier dans le but de rétablir un re-

tour à une activité cardiaque compatible avec la vie.

En conclusion

Une défibrillation précoce associée à un massage cardiaque externe augmente fortement les chances de survie d'une personne victime d'un arrêt cardiaque. En effet, en cas d'arrêt cardiorespiratoire, chaque minute compte! Les chances de survie diminuent d'environ 10 % chaque minute. Il est donc essentiel de s'intéresser à ce sujet et ce serait fort judicieux de suivre une formation de base afin d'apprendre les gestes qui sauvent et de mettre en pratique ce slogan: «Ensemble nous sauverons plus de vies!» (Emergency Training Center)



Pratique

- Premier principe : contacter immédiatement le 144.
- Le réseau de Premiers Répondants est alarmé en même temps que les secours professionnels.
- La Fondation Premiers Répondants (First Responders) recense les défibrillateurs disponibles sur les communes vaudoises. (fondation-first-responders.ch/fr/annoncer-un-aed) e-mail: aed@fondation-first-responders.ch / Tél : 026 475 10 20.
- L'entreprise Emergency Training Center commercialise les défibrillateurs et organise des cours de formation à la réanimation cardiopulmonaire. (www.emergencytraining.ch) / e-mail: info@emergencytraining.ch / Tél : 021 731 30 49. ■

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



EN BREF

Coup de balai 2020



Le samedi 4 avril 2020, se déroulera l'habituel coup de balai organisé par la Commission communale Agenda 21, lors de la journée cantonale de ramassage des déchets. Venez en famille, entre amis, en couple ou seul. Des groupes seront formés sur place pour partir vers différents lieux et l'équipement sera fourni par les employés communaux. Finalement, une collation attendra petits et grands au retour. De plus amples informations seront diffusées en temps utile sur le site Internet communal www.cossonay.ch.

Mobility

La Municipalité rappelle à sa population qu'un véhicule Mobility, nouvellement à boîte à vitesses automatiques, est disponible sur le territoire communal. Celui-ci est stationné en face de la station du Funiculaire, au bout de l'Avenue du même nom. Pour tout autre renseignement: www.mobility.ch/fr/clients-privés/.



Mur de grimpe - CossArena

Vous avez la possibilité de faire de l'escalade en utilisation libre au mur de grimpe de CossArena, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 22h00 et les mercredis de 14h00 à 22h00. Réservations auprès de notre Service des locations (021.863.22.06, le matin). L'association Vengabloc est présente les 18 mars, 15 avril, 13 mai et 17 juin 2020, de 18h00 à 22h00. Tarifs et informations disponibles auprès du Greffe municipal ou sur notre site www.cossonay.ch.

Destruction des nids de chenilles processionnaires du pin

En vertu de l'arrêté adopté par le Conseil d'Etat, en vigueur dès le 7 décembre 2005, sur la destruction des nids de chenilles processionnaires

du pin, les propriétaires, locataires, usufructiers, fermiers ou exploitants des fons portant des pins, ou des cèdres atteints par les chenilles sont tenus de détruire les nids dès leur apparition. Le champ d'application de l'arrêté concerne les endroits destinés à l'accueil du public, notamment les places publiques, les places de jeux, les piscines, les cours d'école, les jardins et les parcs.

Stationnement: service PayByPhone

Il est possible de s'acquitter de son titre de stationnement avec son smartphone ou par Internet en Ville de Cossonay. Pour accéder à ce service, connectez-vous au site Internet www.paybyphone.ch ou téléchargez l'application via votre téléphone mobile (iPhone, Android ou Apple Watch). Des informations sont également disponibles sur notre site www.cossonay.ch. ■

LA MUNICIPALITÉ

PONT SUR LE RUISSEAU DE LA ROCHETTAZ

Dans le courant du mois de janvier 2020, le pont permettant de franchir le ruisseau de la Rochettaz au moyen d'un véhicule a été démonté. Cette décision a été prise en conséquence des mouvements de terrain et de l'érosion dans le ruisseau, lesquels ont provoqué la dégradation progressive des berges et appuis du pont, le rendant

impraticable. Une signalisation sera été installée à l'entrée du chemin des Linardes afin d'avertir les automobilistes et de leur éviter de s'engager dans une voie sans issue. Les piétons ont toujours la possibilité de traverser la Rochettaz, sans danger, au moyen de la passerelle piétonne située à proximité de l'ancien pont. ■ LA MUNICIPALITÉ

